



Les discours

n°1, diffusé le mardi 23 novembre 2010

SOMMAIRE

JOURNEE OUTRE-MER, HOTEL DE VILLE DE PARIS, LUNDI 22 NOVEMBRE 2010

- Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD,
président de l'Association des maires de France.....3
- Intervention de Madame Marie-Luce PENCHARD,
ministre chargée de l'Outre-mer5

**Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD,
président de l'Association des maires de France**

**Monsieur le maire de Paris,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mes chers collègues maires, adjoints et conseillers
municipaux,
Chers amis,**

C'est toujours une grande joie de vous retrouver pour cette journée qui marque traditionnellement le début du Congrès des maires de France dont le thème est, cette année, « Demain, quel rôle et quels moyens pour les communes et leurs intercommunalités ? ».

Je souhaite une très chaleureuse bienvenue à tous les élus des communes et communautés d'Outre-mer.

Je voudrais, en premier lieu, adresser mes sincères remerciements à M. Bertrand DELANOE, maire de Paris, qui nous accueille chaque année et qui sera à nos côtés en fin de journée et je remercie M. Bernard GAUDILLERE, adjoint au maire de Paris chargé du budget, des finances et du suivi des sociétés d'économie mixte, pour son accueil.

Je remercie également Madame Marie-Luce PENCHARD, ministre de l'Outre-mer et l'ensemble de ses collaborateurs, notamment le préfet Vincent BOUVIER, délégué général à l'Outre-mer qui nous ont apporté leur précieux concours dans la préparation de nos travaux.

Je remercie Monsieur Jean-Claude CADENET, délégué général à l'Outre-mer de la ville de Paris, qui a également œuvré, comme chaque année, à l'organisation de notre rencontre.

J'ai le plaisir d'accueillir Monsieur Lazaro BRITO-HERNANDEZ, président des municipalités des Canaries.

Je tiens enfin à remercier les Associations départementales d'Outre-mer, dont je salue les présidentes et présidents : Madame Ghislaine ARLIE, présidente de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie,

Messieurs,

- Amedi BOINAHERY-IBRAHIM, président de l'Association des maires de Mayotte
- René NOEL, nouveau président de l'Association des maires de Guadeloupe
- Raymond OCCOLIER, président de l'Association des maires de Martinique
- Jean-Pierre-Théodore ROUMILLAC, président de l'Association des maires de Guyane

Teritepaiatua MAIHI, président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française, m'a informé qu'il ne pourrait être présent cette année, compte tenu de l'évolution institutionnelle en cours au sein de cette collectivité et de la situation financière très difficile des communes. Je lui ai indiqué que nous suivions, avec attention, cette évolution et je souhaite que, l'an prochain nous accueillions une délégation importante de la Polynésie française, comme cela a toujours été le cas dans le cadre de notre journée.

Roland ROBERT, président de l'Association des maires de La Réunion ne peut également être des nôtres aujourd'hui, mais les élus de La Réunion sont aujourd'hui nombreux et pourront s'exprimer dans le cadre de chacune des Tables Rondes.

Nos occasions de rencontre sont trop rares. C'est pour cette raison, qu'à l'invitation de Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Raymond OCCOLIER et René NOEL, j'ai été, du 30 avril au 5 mai dernier, à la rencontre des élus de Guyane, Martinique et Guadeloupe. J'ai reçu un accueil très chaleureux qui m'a beaucoup touché. J'ai pu ainsi mieux prendre en compte les réalités que vous vivez quotidiennement sur le terrain, vos

difficultés et vos attentes vis-à-vis de l'AMF. Ce déplacement m'a également permis de mieux mettre en valeur l'action de notre association qui est la vôtre et l'aide qu'elle peut vous apporter : c'est ainsi que la mission intercommunalité de l'AMF va apporter son appui technique à l'association des maires de Guadeloupe dans son projet de développement et d'achèvement de l'intercommunalité sur l'ensemble du département afin d'améliorer la rationalité et l'efficacité de la dépense publique.

J'ai pu également recueillir en dialoguant avec de nombreux élus, vos souhaits quant à l'organisation de notre traditionnelle journée Outre-mer. J'ai donc souhaité que nos échanges, cette année, aient lieu dans des conditions plus satisfaisantes que les années précédentes et surtout, pour répondre à votre volonté d'une meilleure liaison avec les travaux du Congrès, que l'organisation de votre journée soit identique aux débats qui se dérouleront à partir de demain dans le grand auditorium du Congrès. C'est ainsi que trois tables rondes auront lieu aujourd'hui, animées, comme celles du congrès par Jean DUMONTEIL.

J'ai également souhaité que nos débats cette année, soient nourris de nombreuses expériences et de bonnes pratiques montrant ainsi le dynamisme dont vous faites preuve sur le terrain.

Ce matin, deux tables-rondes.

- premier débat : « quels moyens pour améliorer l'autonomie financière des communes ? »

Le contexte est caractérisé par le gel des dotations de l'Etat auxquels s'ajoutent vos contraintes spécifiques : revalorisation nécessaire des bases imposables pour lesquelles un plan de 5 ans a été lancé, potentiel fiscal faible (celui des communes de moins de 10 000 habitants atteint moins de la moitié de celui des communes de métropole – 211 € contre 489 €), poids des charges de personnel, inquiétude sur la pérennisation de l'octroi de mer au-delà de 2014. Face à ces difficultés, comment améliorer l'autonomie financière de vos communes ? Comment renforcer les dispositifs d'aides existants (contrats Cocarde ou autres dispositifs spécifiques) pour restaurer la situation financière de certaines communes ? Comment utiliser de nouveaux outils, tels que le partenariat public/privé pour donner aux communes les moyens nécessaires à la réalisation des nombreux investissements qu'elles doivent entreprendre ? De quelles ressources peuvent bénéficier les communes des Départements d'Outre-Mer en tant que régions ultrapériphériques et les autres collectivités en tant que Pays et Territoires d'Outre-Mer ?

- deuxième débat : « l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans les départements d'Outre-mer »

Les jeunes de moins de 20 ans dans les départements et collectivités d'Outre-mer représentent en moyenne 35 % de la population. Plus d'un jeune de moins de trente ans sur trois n'a aucun diplôme. Le taux de chômage, deux fois plus élevé qu'en métropole (plus de 40 %), touche de plein fouet les jeunes. L'absence de qualification est un obstacle majeur à l'accès à une insertion professionnelle durable. A la suite des Etats généraux de l'Outre-mer, l'Etat s'est engagé en faveur de la formation par alternance, incite au développement des contrats de professionnalisation et assigné récemment des conventions avec les réseaux des organismes paritaires collecteurs agréés interprofessionnels et l'Agence d'Outre-mer pour la mobilité. Par ailleurs, des postes de sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse ont été créés. Au nom de cette égalité des chances, des outils sont disponibles, en matière d'éducation notamment, par le plan mis en place par le Ministre de l'Education nationale pour lutter contre l'illettrisme.

Dans ce contexte, quelles actions concrètes vos communes mettent-elles en place pour favoriser en amont cette insertion professionnelle et l'accompagner : en matière éducative, en terme d'accès au logement et à la santé, de prévention de la délinquance ? Comment parviennent-elles à mobiliser les outils en faveur de l'insertion à leur disposition : contrats aidés, missions locales... ? Quelle peut être la participation

des communes aux démarches partenariales engagées en matière d'observation, de conduite de projets et de diffusion d'informations ?

Cet après-midi, le débat sera consacré à la prévention de la biodiversité et à la lutte contre les pollutions.

L'année 2010 a été déclarée année internationale de la biodiversité. Vous le savez, l'Outre-mer contribue, de manière déterminante à la position unique de la France dans ce domaine. A titre d'exemple, le parc amazonien avec 38.000 km², 98% des espèces animales et 96% des espèces végétales françaises ou encore l'inscription au patrimoine national de l'UNESCO du parc national de La Réunion, réalisation qui sera présentée dans le cadre de cette table ronde, constituent une reconnaissance éclatante de cet atout. Il existe cependant une grande fragilité, notamment des espaces côtiers, dans un contexte où l'on attend 700 000 habitants de plus en 2030 dans vos départements et collectivités.

La gestion des déchets et de l'eau constitue un enjeu important pour la protection des milieux, mais également pour la santé des habitants. Mon déplacement du printemps dernier m'a permis de constater que ces préoccupations sont pour vous prioritaires. Il était donc nécessaire d'entendre aujourd'hui les témoignages de plusieurs élus qui se sont fortement investis dans ces domaines en

mettant en place des actions concrètes (rénovation des réseaux d'eau, tri sélectif).

Avec la journée Outre-mer, notre 93ème Congrès s'ouvre sur de nombreuses interrogations :

- Quelles seront demain les compétences de nos communes et intercommunalités ?
- Comment articuleront-elles leurs actions entre elles d'une part, avec les départements et les régions d'autre part ?
- Comment pourrons-nous répondre aux difficultés économiques et sociales croissantes de nos concitoyens ?

Les positions que vous prendrez aujourd'hui et tout au long du congrès permettront à l'AMF de continuer à porter d'une voix forte, unie et respectée les attentes de l'ensemble de ses adhérents et notamment celles des élus ultra-marins.

Face à tous les défis auxquels vous êtes confrontés, je tiens à vous renouveler ma grande confiance. J'ai pu constater sur le terrain un fort dynamisme des maires ultramarins et une réelle capacité à concevoir et à mettre en œuvre des projets leur permettant de répondre à tous ces défis. Elus de proximité, vous êtes les garants de la cohésion sociale et de l'unité républicaine. L'AMF est et continuera à être à vos côtés pour vous soutenir dans votre action !

**Intervention de Madame Marie-Luce PENCHARD,
ministre chargée de l'Outre-mer**

M. PELISSARD. - Madame la Ministre, vous revenez pour la deuxième année consécutive. Merci à vous de votre présence. C'est à vous qu'appartient maintenant la parole.

Mme PENCHARD. - Merci, Monsieur le Président.

En fin d'après-midi, c'est un exercice un peu plus difficile parce qu'il me revient de prononcer un discours de clôture, mais je vais faire en sorte de traiter les sujets qui sont en lien avec ceux que vous avez traité ce matin.

**Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les présidents des associations des
maires, des départements et des collectivités d'Outre-mer et de
Nouvelle-Calédonie,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs,**

Tout d'abord, je voudrais vous dire combien je suis heureuse de vous retrouver ce soir à l'issue de cette journée de débats consacrée aux communes des Outre-mer. Pourquoi ? Simplement, parce que cette rencontre est, en effet, pour moi une occasion de pouvoir m'adresser à vous et surtout de pouvoir partager et mieux comprendre les préoccupations qui sont les vôtres dans l'exercice passionnant mais si exigeant de vos fonctions.

Vous le savez, lors de mes déplacements outre-mer, je ne manque jamais une occasion de souligner à quel point votre engagement et votre détermination sont essentiels pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens. Je le redis, ce soir, en préambule à mon intervention parce que c'est important pour moi qui ai effectué une partie de ma carrière au sein des collectivités territoriales : les maires, les exécutifs des communautés et leurs adjoints incarnent ce que j'appelle « la République du quotidien et de la proximité ». Et nous avons ce point en commun : c'est d'être issus de cette République des territoires.

A ce titre, je voudrais vous renouveler ma profonde estime et toute ma confiance pour relever ensemble les défis qui nous attendent dans les prochains mois.

Avant de poursuivre, je voudrais quand même remercier Monsieur le maire de Paris de son accueil. Je sais combien les Ultramarins, vous êtes attachés à ce que cette rencontre, qui inaugure le Congrès annuel des maires, se tienne ici, dans ce haut lieu de la République qu'est l'hôtel de ville de Paris.

J'ai eu l'occasion l'année dernière de vous présenter les mesures qui venaient d'être adoptées, le 6 novembre 2009, par le premier Conseil interministériel de l'Outre-mer.

Un an plus tard, j'ai le plaisir de vous dire que les trois quarts des 137 mesures annoncées sont réalisés. Le gouvernement a, par exemple, fait adopter tout récemment par l'Assemblée nationale un amendement qui vous concerne puisqu'il va permettre à l'Etat de céder gratuitement des terrains non bâtis pour pouvoir construire des logements sociaux. De même, les commissaires au développement endogène que je réunirai cette semaine à Paris, plus exactement demain, et le lancement de la TNT outre-mer le 30 novembre prochain sont aussi des exemples très concrets de nouvelles mesures qui viennent d'entrer en vigueur.

Mesdames et Messieurs les Elus,

Cette actualité du Conseil interministériel de l'Outre-mer se doublera en 2011 d'une actualité institutionnelle importante. Il me paraît utile de vous faire un point d'étape sur ces évolutions en cours parce qu'il s'agit de votre environnement institutionnel direct.

D'abord, Mayotte. La transformation de la collectivité en 101ème département français est en bonne voie. Les deux projets de loi, adoptés en première lecture à l'unanimité le 22 octobre

dernier au Sénat, seront soumis à l'Assemblée nationale dès demain. Sur le plan institutionnel, la collectivité unique, c'est-à-dire le département de Mayotte, sera instituée en mars 2011.

En Nouvelle-Calédonie, le calendrier des transferts de compétences arrêté par la loi organique d'août 2009 est respecté.

La prochaine étape sera marquée, vous le savez, par le vote avant le 31 décembre 2011 du transfert des compétences en matière d'état civil, de droit civil et commercial et de sécurité civile. Je peux vous confirmer ici que cette date sera aussi respectée.

De plus, le dernier Comité des signataires de juin 2010 a permis, grâce à l'impulsion du Président de la République et à l'implication du Premier ministre, de lancer un processus de réflexion qui est très important pour la Nouvelle-Calédonie, c'est l'après-2014. Le comité de pilotage de cette réflexion a été installé au début du mois d'octobre.

Dans les départements d'Outre-mer, vous le savez, les deux référendums organisés en janvier 2010 en Martinique et en Guyane ont permis aux électeurs de ces deux départements d'approuver le passage à une collectivité unique regroupant les compétences de leurs actuels conseils généraux et régionaux dans le cadre de l'article 73 de la Constitution.

A la demande du Président de la République, j'ai conduit une phase de consultation des élus et des institutions pour mettre en chantier cette réforme et en préciser les enjeux.

Où en est le processus aujourd'hui ? Après les rencontres du 8 novembre dernier avec le Président de la République, les arbitrages sur les règles de fonctionnement de la collectivité unique seront prochainement rendus.

Mais la richesse de l'actualité institutionnelle outre-mer m'amène naturellement à évoquer la Polynésie française.

Son instabilité chronique depuis six ans a conduit le Gouvernement à valider le bien-fondé d'une nouvelle loi électorale. Il s'agira tout à la fois de réformer le mode de scrutin des représentants de l'Assemblée de Polynésie française mais également d'améliorer le fonctionnement de la collectivité pour garantir plus de stabilité aux majorités élues.

Voyez-vous, toutes ces évolutions institutionnelles répondent à des attentes locales mais elles n'ont finalement d'autres objectifs que de faciliter l'émergence de projets de territoire.

Ce matin, j'ai cru comprendre que vous aviez abordé deux questions importantes : l'autonomie financière des communes et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Je sais que le choix de consacrer un atelier à la question de l'autonomie financière des communes ne doit rien au hasard car beaucoup d'entre vous sont préoccupés, et je le comprends, par la baisse des recettes et l'augmentation des charges.

Je voudrais partager avec vous un diagnostic le plus objectif possible sur la situation économique et financière des communes ultramarines. Il ne s'agit pas, pour moi, de tenir un discours anxiogène qui ne serait bon pour personne. Ceux qui dramatisent les situations locales sans apporter de solutions, je crois, ne servent pas leurs concitoyens.

Avec les femmes et les hommes qui incarnent la démocratie, je voudrais tenir un discours mesuré et capable de rétablir la confiance indispensable à la reprise des activités et des investissements sur vos territoires.

Les communes d'Outre-mer présentent des caractéristiques qui les distinguent de leurs consœurs métropolitaines, notamment quant à la possibilité de s'affranchir du quotidien pour préparer l'avenir.

Ainsi, la situation des communes ultramarines est beaucoup plus fréquemment marquée par une insuffisance d'autofinancement de leurs investissements.

Cette donnée n'est pas neutre. Elle s'inscrit souvent dans un contexte de forte pression démographique – je pense à la Guyane et à Mayotte, par exemple – et de conditions climatiques qui altèrent plus rapidement qu'ailleurs les ouvrages et les bâtiments publics. Elle dépend aussi de la configuration de certaines communes très étendues avec un habitat diffus et elle doit répondre souvent à une augmentation de la demande sociale en matière de service public – je pense notamment aux questions qui touchent à la petite enfance, aux personnes âgées.

Au final, ces particularités se traduisent par un besoin d'investissement plus important que celui des communes métropolitaines.

Ce constat, je le sais, n'est pas sans conséquence sur la vie économique de vos territoires. Vous êtes, vous les maires et vous les présidents de communautés, particulièrement confrontés à la nécessité de soutenir la commande publique.

Nous savons tous qu'une grande partie du financement des investissements communaux repose aujourd'hui non pas sur l'autofinancement mais sur les dotations et les subventions de l'Etat, de l'Europe et des autres collectivités.

Il ne s'agit pas de remettre en cause ce mode de financement. Il a, d'ailleurs, été conforté par un amendement gouvernemental dans la loi sur la réforme des collectivités locales. Et cet amendement permettra d'adapter par ordonnance le taux de participation minimal des communes au financement des projets d'investissement lorsqu'elles sont maîtres d'ouvrage. Et c'est d'autant plus important dans bien des domaines, notamment en matière de rénovation urbaine, de protection de l'environnement – vous l'avez abordé tout à l'heure – et de mise aux normes sismiques.

Face à ces difficultés de financement, je voudrais vous rassurer sur la volonté de l'Etat d'accompagner les communes sur la période 2011-2013 comme il l'a fait sur la période 2008-2010. J'en veux pour preuve plusieurs options retenues dans le projet de loi de finances pour 2011 en cours d'examen.

Ainsi, au titre de la politique contractuelle, le volume des crédits prévus pour le financement des contrats de projet et de développement des territoires s'élève en 2011 à 180 millions d'euros soit 15 millions de plus. Cette augmentation des crédits permettra d'atteindre un taux d'exécution en 2013 comparable à celui des contrats de projet en métropole et supérieur à celui de la génération précédente. Je ne doute pas que les communes qui ont des projets prêts en tireront profit.

Deuxième option retenue dans le projet de loi de finances : le soutien qui a été mis en place pour les communes de Mayotte et de Guyane, compte tenu de la situation démographique. Mayotte bénéficiera, par exemple, d'une dotation de rattrapage et de premier équipement des communes de 8,9 millions d'euros, d'une dotation spéciale d'équipement scolaire de 10 millions d'euros et d'un contrat de projet 2008-2014 doté de 20 millions d'euros en faveur du développement durable. La Guyane, quant à elle, bénéficiera également d'une dotation scolaire adaptée à sa situation pour un montant de 10 millions d'euros.

Je voudrais ne pas oublier Saint-Pierre et Miquelon, même si c'est un territoire qui est souvent très loin de nous, dont les communes bénéficient d'une majoration depuis 2008 pour compenser des charges spécifiques, notamment sur les questions concernant les gens et l'isolement. Majoration qui, je le rappelle, a toujours été reconduite depuis.

De façon plus significative, vous le savez, la création et surtout la montée en puissance du fonds exceptionnel d'investissement ont

permis de lancer entre 2008 et 2010 des opérations d'infrastructures pour un montant de 200 millions d'euros, opérations qui ont largement bénéficié à vos communes.

Enfin, s'agissant de la Polynésie, la réforme de la dotation globale de développement économique, la DGDE, stabilise et pérennise, je le dis, l'appui de l'Etat à la Polynésie française avec 150,9 millions d'euros d'autorisations d'engagements pour 2011. Cette réforme pour la Polynésie participe ainsi au renforcement des moyens d'intervention des communes polynésiennes puisque sur cette dotation, 9 millions d'euros sont réservés pour leur investissement et ce, dès 2011.

Voilà, me semble-t-il, plusieurs exemples concrets de mesures prises récemment pour soutenir le volet investissements de votre action.

Mais au-delà de ces dotations qui sont essentielles, la vraie priorité quand même est de restaurer les bases fiscales des communes d'Outre-mer. Et le Président de la République a rappelé récemment, lors de son allocution de l'Elysée, la semaine dernière, combien il était important pour nous de revoir l'assiette fiscale pour donner plus de recettes à vos collectivités.

C'est pourquoi je voudrais vous faire part déjà de plusieurs initiatives qui ont été engagées au travers des décisions du Conseil interministériel de l'Outre-mer pour aider les communes qui le souhaitent à conforter leurs ressources fiscales, parce que nous savons bien que c'est un sujet crucial pour vous tous.

Par exemple, en Guyane, un matériel de topographie approprié a été financé afin d'accélérer le travail de recensement des bases fiscales et l'Etat a décidé de prendre à sa charge, en plus de l'agent recenseur déjà en place, un second agent afin d'accélérer le processus.

Ce n'est, vous me direz, qu'une expérience mais nous souhaitons la reproduire dans les cinq ans qui viennent.

De même, je vous dis que l'Etat met tout en œuvre pour préserver une ressource essentielle pour les communes ultramarines, je veux parler de l'octroi de mer.

L'octroi de mer représente, vous le savez, en moyenne, 27 % des recettes des communes, et peut même atteindre jusqu'à 35 % des recettes fiscales des communes de moins de 10 000 habitants.

La variation de cette recette, là où elle existe, conditionne la bonne exécution de vos budgets et peut impacter l'activité économique locale.

Nous sommes donc face à deux enjeux :

- premièrement, un enjeu budgétaire, bien évidemment, qui vous intéresse directement car il touche à vos finances ;

- mais aussi un enjeu économique parce qu'à travers l'effet incitatif des différentiels de taux qui sont accordés par la Commission européenne, on peut agir pour le développement économique.

Vous comprenez que dans ce contexte, la pérennisation de l'octroi de mer constitue un de mes objectifs prioritaires pour 2011. Et c'est la raison pour laquelle j'ai eu de nombreux entretiens, à Bruxelles, pour convaincre les commissaires européens concernés du caractère indispensable de ce dispositif et donc de la nécessité de le pérenniser.

Je crois que la première étape importante que nous avons franchie est l'approbation, je vous le dis, par la Commission, de notre « rapport à mi-parcours », et je suis très optimiste sur ce point après les échanges que j'ai eus récemment.

La deuxième étape de cette pérennisation de l'octroi de mer est la préparation de nos positions et la détermination précise de nos objectifs à plus long terme. C'est pourquoi, en concertation avec les présidents de conseils régionaux, j'ai engagé une étude permettant

de mieux cerner l'impact et les effets de l'octroi de mer dans nos régions ultramarines périphériques.

Pour conclure sur ce point qui concerne l'octroi de mer, je voudrais quand même saluer, à cette occasion, une évolution réelle des mentalités, car rien ne remplacera l'amélioration en cours de la gouvernance des communes ultramarines.

Maintenant, je voudrais aborder avec vous le deuxième thème que vous avez évoqué ce matin, celui de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, qui a été au centre de vos débats lors de cette table ronde.

A cet égard, je ne vous surprendrai pas en vous indiquant qu'une des priorités de mon budget concerne l'emploi et la formation.

La première, c'est l'accroissement capacitaire du service militaire adapté, le SMA, avec le doublement à terme du nombre de stagiaires qui permettra d'accueillir, dès 2011, 1 000 volontaires de plus, conformément aux engagements qu'avait pris le Président de la République, souvenez-vous, en février 2009.

Les crédits supplémentaires alloués au SMA serviront à réhabiliter les infrastructures, à construire des bâtiments et à améliorer l'encadrement dont bénéficient ces jeunes.

Soyez assurés, parce que je sais que c'est une inquiétude pour certains d'entre vous, que je serai particulièrement vigilante pour que le haut niveau d'insertion et d'excellence de la formation dispensée par le SMA soit maintenu, notamment grâce à des partenariats avec les acteurs de la formation professionnelle – c'est indispensable –, de la remise à niveau scolaire, ainsi qu'avec les fédérations professionnelles implantées dans vos communes.

En matière d'insertion et de formation professionnelle, je ne voudrais pas me limiter à l'action que nous menons à travers le SMA. Je voudrais que nous ayons tous bien à l'esprit le rôle très important que joue LADOM, l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité, puisque fin octobre 2010, l'agence a déjà pris en charge plus de 7 000 jeunes. Ce chiffre est éloquent.

Il l'est d'autant plus que la qualité est au rendez-vous puisque nous savons aujourd'hui que ce sont en moyenne 7 jeunes sur 10 qui obtiennent un diplôme en fin de parcours.

Et, ce qui est encore plus remarquable – je crois qu'il est important de le souligner – près de 1 jeune sur 2 qui a validé sa formation trouve un emploi dans l'année qui suit – plus exactement, LADOM précise que c'est exactement 47 %.

C'est pourquoi j'ai demandé à LADOM en 2011 de mobiliser toutes ses marges de manœuvre pour faire mieux encore.

Et je reviens des Antilles, moi aussi, je suis un peu victime du décalage horaire comme le maire de Paris. Je n'ai pas manqué d'inaugurer deux agences locales, celles de Martinique et de Guadeloupe, qui vont jouer aussi un rôle de guichet unique pour la gestion des crédits de leur collectivité territoriale.

Je voudrais aussi évoquer avec vous ces jeunes actifs ultramarins qui ont des difficultés à trouver un emploi durable et qui vont pouvoir bénéficier du revenu de solidarité active.

Vous le savez, la loi généralisant le RSA a été votée dans un grand consensus. Elle a aussi tenu compte de la nécessité de s'adapter à l'Outre-mer.

Nous l'avons fait. Nous serons prêts au 1er janvier, je peux vous rassurer là-dessus, à ouvrir le RSA Outre-mer, grâce au travail remarquable que nous avons pu faire en amont avec les conseils généraux et les caisses d'allocations familiales directement concernées par cette échéance.

Toutes ces mesures nouvelles sont déjà coordonnées sur place par les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse, fonction qui n'existe qu'en Outre-mer, je tiens à le souligner. Je leur ai donné une feuille de route très précise. Ils doivent devenir, je pense, vos interlocuteurs et j'appelle de mes vœux la mise en place dès 2011 d'un partenariat dynamique pour optimiser la mobilisation des contrats de professionnalisation qui seront attribués en début d'année prochaine à chaque territoire.

Je compte aussi sur eux et sur vous pour faire de la lutte contre l'illettrisme une véritable cause d'intérêt général, car c'est bien sur ce terrain que se constituent les véritables parcours d'insertion.

Mesdames et Messieurs les Elus,

Voyez-vous, le travail ne manque pas. Parce que la situation l'exige. Vous me le rappelez à chacune de nos rencontres, et vous avez raison.

L'Outre-mer doit prendre toute sa place dans les politiques nationales. C'est mon rôle d'y veiller. Mais il appelle aussi des réponses spécifiques, territoire par territoire, que seul le ministère de l'Outre-mer peut porter.

Mieux que quiconque les maires savent qu'une commune isolée, ou en plein essor démographique, ou confrontée à un retard d'équipements publics, dans un contexte économique et social difficile, a besoin d'une attention particulière et de l'expression de la solidarité nationale. Mieux que quiconque les maires savent que c'est rue Oudinot qu'ils trouvent l'écoute et les concours dont ils ont besoin.

Le ministère de l'Outre-mer tire sa légitimité de la multiplicité de vos situations et de la diversité des réponses à apporter.

Je considère pour ma part que ceux qui, par calcul politique, évoquent ou revendiquent sa suppression font courir un grand risque à nos territoires. La banalisation de la gestion, c'est la fin de nos différences et de nos spécificités qui font la richesse de l'Outre-mer.

Cette richesse, nous allons la célébrer ensemble et la faire connaître à nos concitoyens. En effet, le Président de la République a décidé que 2011 sera l'Année des Outre-mer.

A travers un programme de manifestations, coordonnées par Daniel MAXIMIN, qui a été désigné commissaire à l'organisation de cette année, nous allons montrer ce que nos territoires apportent à la France, à sa culture, à son patrimoine, à son économie aussi, et nous allons enfin changer le regard que la métropole porte sur cette France des trois océans.

Je vous remercie de porter avec moi cette ambition et de vous inscrire dans cet événement majeur, car cette année c'est aussi la vôtre.